

Le secrétariat du CMP Wladimir Granoff est ouvert **du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00**.  
Des consultations sont assurées après 17h00.

**Contact :**

- > Tél. : 01 47 21 36 74
- > cmp.granoff@th-roussel.fr

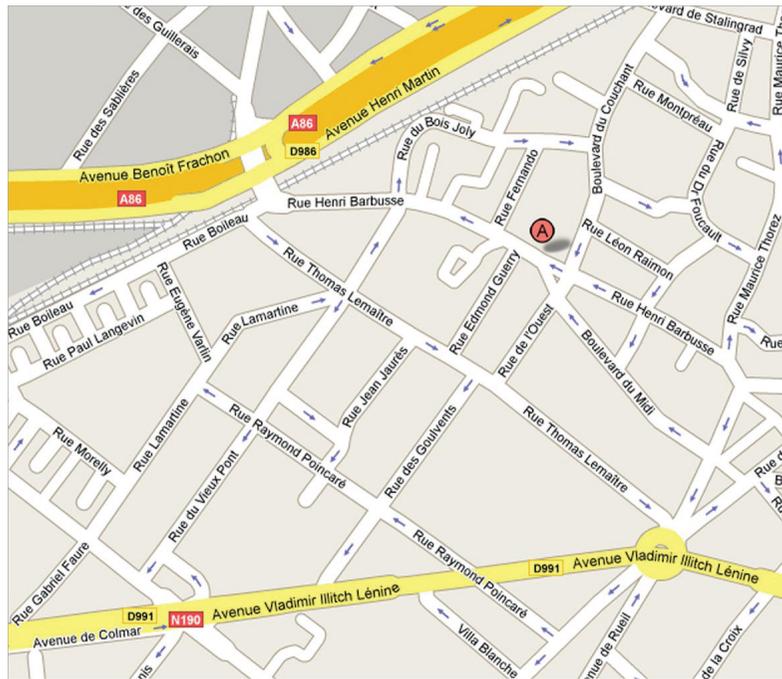
Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01 30 86 38 38 - www.th-roussel.fr



## PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE

SECTEUR 92103

### PLAN d'accès

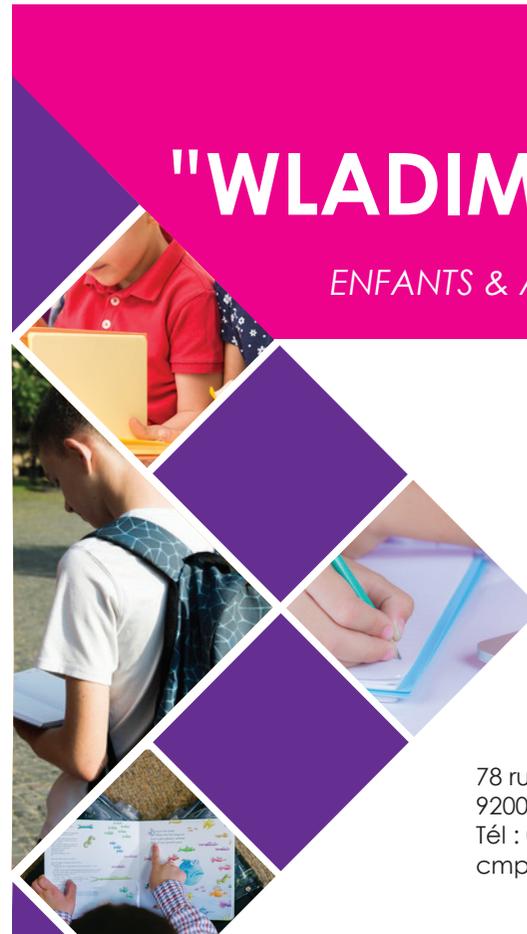


RER A – Nanterre Ville  
De Puteaux-Suresnes BUS 157 et 160

CHTR - Service Communication - Janvier 2020

# CMP "WLADIMIR GRANOFF"

ENFANTS & ADOLESCENTS 5-17 ANS



78 rue Henri Barbusse  
92000 Nanterre  
Tél : 01 47 21 36 74 - Fax : 01 41 37 29 67  
cmp.granoff@th-roussel.fr - www.th-roussel.fr

## LE secteur

Le Secteur 92103 est un service public rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78).

Il a pour mission la **prévention et le traitement des troubles psychiques des enfants et des adolescents** sur les communes de Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Suresnes.

Le Secteur comporte plusieurs unités d'Accueil et de Soins, ambulatoires et hospitaliers. Il mène également des actions de prévention avec les partenaires en charge de la santé et de l'éducation des enfants et des adolescents.

## L'UNITÉ et l'offre de soins

Le CMP Wladimir Granoff est un **centre de consultations destiné aux enfants et adolescents en difficulté**. Il permet également d'**accueillir les demandes, inquiétudes et difficultés des familles, dans le souci et le respect de la confidentialité**.

Il est possible de **consulter pour toute demande relative au développement psychologique**, aux problèmes d'apprentissage ou à l'épanouissement de l'enfant dans ses relations familiales et sociales.

La pluridisciplinarité de l'équipe permettra d'ajuster et d'affiner nos réponses thérapeutiques.

Le premier contact se fait auprès du secrétariat qui accueille la demande des familles et/ou du jeune.

Suite à cette inscription, un premier rendez-vous sera proposé avec un membre de l'équipe : pédopsychiatre, psychologue, orthophoniste, psychomotricien.

Un(e) Assistant(e) Social(e) peut accueillir les demandes des familles, faire un travail de lien et d'orientation auprès des institutions et un travail de soutien auprès des familles.

## L'ÉQUIPE pluridisciplinaire

Les professionnels du CMP W. Granoff travaillent en équipe et coordonnent leurs actions. Ils sont soumis au secret médical.

## INFORMATIONS Complémentaires

### L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

La famille ou le jeune peut prendre contact sur place ou par téléphone pour information ou pour un rendez-vous auprès de la secrétaire.

Les premières rencontres permettent de réfléchir et de décider ensemble quelles suites donner à la demande des familles et / ou de l'enfant / adolescent.



### LA PRISE EN CHARGE

Peuvent être proposés :

- > des consultations avec un(e) pédopsychiatre ou un(e) psychologue
- > une consultation familiale (un(e) pédopsychiatre + un(e) psychologue)
- > une psychothérapie
- > un groupe thérapeutique
- > un suivi assuré par un(e) orthophoniste ou un(e) psychomotricien(ne).



### LE TRAVAIL EN ÉQUIPE ET AVEC LES PARTENAIRES

Par ailleurs le CMP est **en lien avec l'ensemble des équipes du 3<sup>ème</sup> secteur de Psychiatrie Infanto Juvenile**, s'inscrivant dans un projet de soin global lui permettant ainsi de bénéficier de l'ensemble des structures de soins existantes (Hôpital de Jour, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel...).



Des liens peuvent être établis avec l'Education Nationale avec l'accord des familles et / ou l'enfant et dans le respect de la confidentialité afin de **penser la place de l'enfant ou du jeune au sein de l'institution scolaire**.

Si nécessaire, une **aide à l'orientation** peut accompagner l'enfant et sa famille vers une autre unité du service ou vers une institution médico éducative.

### LE SECRET PROFESSIONNELS

Les soins et toutes les données concernant le jeune et sa famille sont protégés par le secret professionnel.

### L'ACCÈS AUX SOINS

Les soins ne donnent pas lieu à un paiement, mais sont pris en charge par l'assurance maladie.